

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 juillet 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CF190

présenté par  
Mme Cariou, rapporteure

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« leur intermédiaire. Elles sont également tenues »

les mots :

« son intermédiaire. Elle est également tenue ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.